

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : Travaux de rénovation de l'aire de jeux du Jardin Rouge

N°2026/85

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

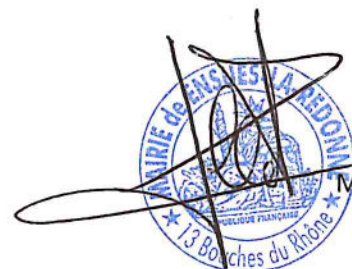
- Vu** les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération N° 2026-07-CM du 30 mars 2026 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,
- Vu** les articles L2122-1 et R2122-8 du Code de la commande publique

Considérant qu'il convient de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence pour les travaux de rénovation de l'aire de jeux du Jardin Rouge

DECIDE

- Article 1 : de signer l'acte d'engagement avec la société QUALI-CITE Méditerranée – 1730, rue Pierre-Gilles De Gennes – 83210 LA FARLEDE
- Article 2 : d'accepter le montant de 26 173.60 euros HT pour la solution de base
- Article 3 : les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, section investissement, opération 781
- Article 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent territorialement dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- Article 5 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Monsieur Le Trésorier Payeur.

Fait à Ensues la Redonne,
Le 3 juin 2026



Le Maire,
Michel ILLAC